

## Réunion de conseil municipal du

15 janvier 2020

Le quinze janvier 2020 à 19 heures, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel Pesquet, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 janvier 2020 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

*Présents :* Mme PANNIER, M HUE, Mme JOURDAN  
Mmes AUBIN, BARRÉ, M COIFFIER, Mme COURTADE,  
M DESBUQUOIS, M FOURNIER, Mme LAGARDE,  
M LEFEBVRE, Mme VIGER, M VILLALBA

*Absent excusé :* M NARCY avec pouvoir à Mme JOURDAN

**Julie Jourdan élue secrétaire de séance**

**Ordre du jour : demande d'adhésion à l'entente intercommunale pour le Centre Aquatique du Plateau Est.**

Monsieur Pesquet invite Monsieur Hue à présenter l'étude qu'il a réalisée avec Madame Lagarde sur l'évolution du dossier du Centre Aquatique du Plateau Est. Monsieur Hue associe Madame Lagarde à cette présentation.

*Cette étude est jointe à ce compte rendu.*

En préambule, Monsieur Hue insiste sur le fait que, en 2015, la Métropole participait au financement d'autres piscines mais ne prévoyait pas de subventionner celle du Plateau Est. Il rappelle également que le fonctionnement en régie qui était envisagé ne convenait pas aux membres du conseil municipal de Quévreville la Poterie. En effet, avec les années, ce fonctionnement en régie est beaucoup plus coûteux puisque les charges du personnel augmentent avec l'ancienneté de celui-ci.

Monsieur Hue précise qu'un montage du financement du Centre Aquatique du Plateau Est avait été, à l'époque, présenté au conseil municipal par un élu de Belbeuf afin que les élus aient suffisamment d'informations avant de voter pour ou contre l'adhésion de Quévreville la Poterie.

*Monsieur Hue apporte, ces quelques précisions non mentionnées dans le préambule de l'étude :*

Monsieur Hue explique que, en 2018 et par voie de presse, les membres du Conseil Municipal ont vu l'évolution du dossier Centre Aquatique du Plateau Est évoluer et ont décidé de chercher des informations plus complètes pour décider s'il était judicieux de réévaluer l'adhésion de Quévreville la Poterie à ce projet. C'est ce qui a motivé l'entretien entre les trois adjoints de Quévreville la Poterie et le maire de Franqueville-Saint-Pierre. Monsieur Hue précise que Monsieur Leroy, associé au Maire de Belbeuf, porte ce projet depuis des années. Il est ressorti de cet entretien que la Métropole allait subventionner la partie « nage » mais pas la partie « bien-être », puisque des investisseurs privés ne peuvent pas bénéficier de ces aides. Le coût d'investissement est devenu précis et la gestion de la piscine (Régie/DSP) matérialisée.

Monsieur Hue ajoute que la commune de la Neuville-Chant-d'Oisel n'adhérera pas à cette entente parce qu'elle est déjà engagée avec le Sidéal, avec un coût très important.

De la même manière, il explique que la commune des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen ne participera pas à ce projet car elle est engagée dans d'autres importants projets, avec un fort endettement, et que l'intercommunalité ne bénéficie pas à cette commune - notamment en ce qui concerne le Filo'r. Les habitants de cette commune fréquentent habituellement la piscine de Oissel. En ce qui concerne la commune de Bonsecours, la municipalité était désireuse de garder la piscine sur son territoire et n'adhère pas non plus, pour l'instant, à cette entente.

*Monsieur Hue apporte les précisions suivantes, non mentionnées dans la présentation du dossier (2) de l'étude :*

En 2015, le Conseil Municipal n'approuvait pas l'idée que l'argent public serve aux investisseurs privés, notamment en ce qui concerne la partie « fitness » du projet. Cependant il est à noter que la partie fitness renforce l'attractivité du Centre Aquatique et permet donc d'avoir des rentrées d'argent supplémentaires, limitant ainsi le déficit inhérent à une piscine.

L'Entente Intercommunale prévoit déjà une extension possible, le bassin de population étant très important. S'il continue de croître comme tous les ans, il y aura ainsi la possibilité d'étendre les prestations, notamment avec des bassins de nage supplémentaires.

Les études démontrent qu'un délégataire entretient bien souvent mieux ses équipements qu'une collectivité qui peut avoir d'autres priorités.

***Vidéo du projet :***

<https://www.illuminens.com/portfolio/centre-aquatique-belbeuf/BELBEUF.pptx>

*Monsieur Hue apporte les quelques précisions suivantes, non mentionnées dans la partie de l'étude (Alors pourquoi adhérer ?) :*

Si Quévreville la Poterie est adhérente, la participation de la commune pour la nage aux enfants du groupe scolaire sera, par an, de 2 273 € au lieu des 5 000€ versés actuellement chaque année au Sidéal.

Aujourd'hui les créneaux « natation pour les enfants du groupe scolaire » ne sont pas automatiquement acquis.

Nos enfants vont au collège et au lycée sur le Plateau Est, Quévreville la Poterie fait partie du Plateau Est et ne doit pas lui tourner le dos.

Les Filo'r et bus desservent le Plateau Est et non la piscine de Pont-Saint-Pierre.

Le Centre Aquatique du Plateau Est est bien plus attractif que la piscine de Pont-Saint-Pierre, ce n'est pas le même projet.

Le Centre Aquatique du Plateau Est profitera à tous, pas seulement aux enfants, à la différence d'autres charges que Quévreville la Poterie a prises par le passé qui ne profitent qu'à une petite partie de la population.

Ce sera au Maire élu pour le prochain mandat de déterminer la solution de financement pour Quévreville la Poterie, si celle-ci vote lors de ce conseil municipal pour l'adhésion à l'entente intercommunale Centre Aquatique du Plateau Est.

*La présentation de l'étude réalisée par Monsieur Hue et Madame Lagarde se termine par cette question ouverte à la discussion et au vote : la commune de Quévreville la Poterie doit-elle adhérer à l'entente intercommunale Centre Aquatique du Plateau Est ? Monsieur Hue apporte les précisions suivantes :*

La volonté des Élus est d'être factuels. Il est primordial que l'adhésion ou non à ce projet engageant soit prononcée avec l'ensemble du Conseil Municipal.

*La présentation de Monsieur Hue terminée, Monsieur Pesquet invite à signer le compte rendu du dernier conseil municipal.*

Monsieur Pesquet s'exprime à son tour. Il conteste toujours les chiffres et manifeste son désaccord. Il affirme : « depuis plusieurs mandats, c'est refusé pour de bonnes raisons. On pourra toujours y rentrer mais pas en sortir ». Il argumente que les coûts de fonctionnement sont faux, comme il l'avait déjà affirmé lors du dernier conseil municipal. Il s'engage à, s'il s'est trompé, savoir le dire. Il invite toutefois les élus présents lors de ce conseil à faire de même si c'est le contraire.

Monsieur Hue réagit en expliquant que Monsieur Pesquet parle systématiquement du « chant des sirènes de Philippe Leroy » ... Monsieur Hue ne sait pas ce que cela signifie. Il demande des données factuelles et chiffrées. Il oppose à Monsieur Pesquet, qui prévoit une taxe supplémentaire, que ce sera la décision du prochain maire. À ce jour, personne n'est capable de le dire.

Monsieur Pesquet argumente que, en 2010, il était question de 36,5€ par habitant et que, d'un seul coup, on parle de 20€ à 21€ par habitant. Il avance qu'il faudra puiser dans le budget communal.

Monsieur Hue rétorque que, 36€ en 2010, c'est pour cette raison que le projet n'a pas vu le jour. Depuis, la voilure a été ajustée. Il y a maintenant des équipements qui permettent d'avoir des recettes. Les délégataires ont besoin de recettes annexes pour équilibrer les coûts. Le projet a été revu à la baisse. Il profitera à une grande partie de la population. Une piscine à cinq minutes en voiture, à portée de bus, contribuera à l'attractivité de Quévreville la Poterie. Il s'inquiète que Quévreville la Poterie rejette tout ce qui concerne l'entente intercommunale, et rappelle que les associations doivent se regrouper car il leur est très difficile d'équilibrer leur budget. Nous refusons la collégialité, nous sommes autocentrés. Il est dans l'intérêt de Quévreville la Poterie de faire le choix du Plateau Est.

Monsieur Lefebvre demande à Monsieur Pesquet pourquoi et comment il sait que les chiffres annoncés sont erronés.

Monsieur Pesquet lui répond en l'interrogeant sur comment croire que ce sera moins cher ?

Monsieur Hue réplique en lui demandant de présenter au conseil municipal les études qu'il a faites.

Monsieur Pesquet évoque la piscine de Barentin (Austreberthe).

Madame Lagarde lui oppose que ces chiffres datent de 2014 et, qu'à l'époque, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) s'était basée sur des données hypothétiques et qu'il s'agit d'un fonctionnement totalement différent puisque ce centre aquatique était géré en régie.

Monsieur Pesquet continue et annonce que l'investissement de cette piscine était bon mais que le fonctionnement était mauvais.

Monsieur Hue réplique, au sujet de la piscine de Barentin, que l'étude de 2014 de la chambre régionale des comptes est sur la base d'une piscine de 35 ans, avec un ticket d'entrée à 2,10€. Une piscine mal chauffée et mal isolée. Que, pour tenter de pallier les difficultés, le choix avait été fait de réduire les plages d'ouverture au public, ce qui a eu par conséquence de faire encore chuter le taux de fréquentation. L'étude, pour la piscine de Barentin, n'a pas d'avis négatif. Elle propose de réévaluer le coût du ticket. Il insiste qu'il s'agit d'un fonctionnement en régie, sans délégataire.

Madame Lagarde détaille que les charges prévues sont de 800 000€ (hors amortissements) alors que, pour le Centre Aquatique du Plateau Est, 1 300 000€ sont prévues. Elle demande à Monsieur Pesquet sur quel poste du compte d'exploitation il n'est pas d'accord ?

Monsieur Pesquet répond qu'il ne sait pas.

Monsieur Hue lui répond que nous avons le document.

Madame Lagarde ajoute qu'il y a 366 000€ de recettes en 2018 contre 266 000€ dans les hypothèses de la CRC qui se révèlent de ce fait peu pertinentes.

Monsieur Pesquet répond qu'il n'a pas vu.

Monsieur Hue lui demande de donner l'information au Conseil Municipal, de l'éclairer.

Monsieur Lefebvre précise que, pour sa part, il ne parle pas du coût, mais de l'intérêt des habitants.

Monsieur Pesquet annonce qu'on lui a demandé un référendum mais que les conseillers municipaux lui ont répondu que c'était pour gagner du temps.

Monsieur Hue réagit en reformulant l'annonce de Monsieur Pesquet : « tu nous avais dit : voulez-vous une piscine ? oui oui oui. Voulez-vous payer plus d'impôts : non non non ». Il affirme qu'il faut replacer le débat, craignant que si le Conseil Municipal remet systématiquement les décisions au lendemain, plus rien ne soit fait dans la commune. Il rappelle que la crèche intercommunale coûte 40 000€ par an aux habitants, pour cinq enfants. Il estime que, l'ensemble des conseillers municipaux ayant la totalité des chiffres, il faut se prononcer. Il rappelle que c'est le rôle d'une équipe élue de prendre des décisions, avec les vraies informations.

*S'ensuit un temps d'échanges et d'interrogations avec le public.*

Suite à ces échanges, Monsieur Pesquet annonce qu'il veut que le vote soit à bulletin secret. Les conseillers municipaux demandent pourquoi.

Monsieur Coiffier objecte que les conseillers municipaux ont toujours voté publiquement ou à huis clos.

Madame Jourdan affirme que les conseillers municipaux assument leurs votes.

Monsieur Hue demande à Monsieur Pesquet si c'est pour cacher son vote à ses collègues maires ?

Monsieur Pesquet répond qu'il a le droit.

Madame Jourdan insiste et demande à Monsieur Pesquet pourquoi voter à bulletin secret ?

Monsieur Pesquet lui répond que c'est parce qu'il le veut.

Madame Lagarde conseille à Monsieur Pesquet de lire les textes légaux, et indique qu'il faut qu'un tiers des membres du conseil municipal formule cette demande de vote à bulletin secret.

Un vote pour ou contre le bulletin secret a alors lieu, seul Monsieur Pesquet vote pour.

Monsieur Pesquet annonce alors que le vote aura lieu à main levée.

Pour la demande d'adhésion à l'entente communale pour le Centre Aquatique du Plateau Est :

- **Le conseil municipal décide d'approuver par 11 voix pour (Benoît Hue, Julie Jourdan avec pouvoir, Stéphanie Aubin, Sophie Barré, Patrick Coiffier, Clélia Courtade, Stéphanie Lagarde, Cédric Lefebvre, Romain Villalba, Joëlle Viger), 3 voix contre (Daniel Pesquet, Brigitte Pannier, Dominique Desbuquois) et une abstention (David Fournier) la demande d'adhésion à l'entente intercommunale pour le Centre Aquatique du Plateau Est.**

La séance est levée à 20h30.